

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 03 février 2022

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 27/01/2022
Présents : 17	<i>L'an deux mille vingt-deux et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie</i>
Dont Présents non votants : 0	<i>sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Représentés : 0	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY
Votants: 17	
Pour: 17	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Économie, orientation stratégique 2022-2027 : coordonner, développer et pérenniser la pratique des activités de pleine nature

En 2016, s'appuyant sur une stratégie et un plan d'actions, le Pays et ses partenaires ont été retenus à l'appel à projet « pôle de pleine nature » du GIP Massif central. Il comprend les communautés de communes Grand Orb et du Minervoise au Caroux. Le plan d'actions 2017-2022 proposait une quarantaine de projets, portés par des structures privés ou publics et bénéficiant des financements européens LEADER et FEDER, mais aussi du Département de l'Hérault, de l'État et de la Région.

Fin 2021, près de 60% des projets sont réalisés, 26% sont en cours de réalisation et 14 % ont été abandonnés. La démarche a contribué à instaurer une dynamique territoriale sur les APN, reconnue par de nombreux acteurs et partenaires.

Par ailleurs, le fleuve Orb structure le territoire du Pays et offre non seulement un réel potentiel touristique mais aussi un cadre de vie de qualité pour ses habitants. Un diagnostic des activités aquatiques sur le PPN, réalisé entre 2020 et 2021, a permis d'établir quelques grandes orientations autour du développement et de la gestion de ces activités.

En 2022, les différents programmes européens sont en cours de finalisation à l'échelle régionale et devraient faire l'objet d'appels à projets sans doute au cours du dernier semestre 2022, dont un appel à projets « pôle de pleine nature » du FEDER Massif central.

Il est aujourd'hui avéré que les activités de pleine nature (APN) contribuent non seulement au développement économique d'un territoire (emplois non délocalisables) et à son attractivité mais aussi à la qualité de vie des habitants (bien être, santé). Leurs pratiques s'appuient sur les caractéristiques intrinsèques d'un territoire, ses qualités paysagères et environnementales notamment, qualités qui peuvent être menacées par un développement non maîtrisé. Ainsi, les APN peuvent être une entrée thématique permettant de traiter les différents aspects d'un projet de développement local.

Au vu des enjeux liés au développement des pratiques de pleine nature (économiques, sociaux, éducatifs et environnementaux), il est proposé de poursuivre et d'étendre le travail engagé entre 2017 et 2022 sur cette thématique autour :

- de l'Orb : axe structurant du territoire, support de nombreuses pratiques récréatives, ce fleuve bénéficie déjà du suivi et de l'accompagnement de l'EPTB Orb et Libron (SAGE et PAPI). Un schéma de gestion et de cohérence des activités aquatiques pourrait compléter ce travail. Il pourrait avoir pour objectifs de

concilier la préservation des milieux aquatiques et les usages, de concilier les différents usages entre eux et de valoriser économiquement ses qualités environnementales.

- des Montagnes du Caroux : vitrine des APN par la concentration et la diversité de pratiques, les Montagnes du Caroux ont encore de nombreux défis à relever, en particulier le développement maîtrisé de certaines pratiques. Un bilan de cette démarche devra être réalisé et déterminer les nouveaux objectifs du territoire.

Au vu des prochaines échéances européennes, il est proposé de débiter la co-construction de ces deux stratégies territoriales complémentaires dès février 2022, suivant la méthodologie mise en œuvre pour le PPN 1 à savoir :

- des entretiens auprès des prestataires APN, des clubs, des structures partenaires et des élus
- l'organisation de groupes de travail techniques et thématiques
- l'organisation de 3 comités de pilotage entre mars et novembre 2022.
- l'implication des techniciens des communautés de communes et des offices du tourisme.

Le Président remercie l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette proposition d'orientation stratégique.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve cette proposition d'orientation stratégique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers

Le Président,
Jean ARCAS

